

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 21
VOTE :
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°18/2021

Date de la convocation du Comité syndical : sept avril deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : quatorze avril deux mille vingt et un

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,
M. Christian BRUGERON, M. Philippe MARTIN, M. Christian SAINT LEGER, M. Sébastien BLANC, M. David RODRIGUES, M. Noël LAFOURCADE, M. Rémi ANDRE, Mme Monique DELAGRANGE, M. Eric MALHERBE, M. Alain RAYNALDY, M. Didier VIGOUROUX, Mme Catherine SANNIE-CARRIERE, Mme Christine VERLAGUET, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nelly DAUDE, M. Jean-Pierre COMBAL, M. Hubert FONTAINE, M. Didier BOUCHET, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Louis RECOUSSINES

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme Anne GÉLY (DDT de la Lozère), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELLY

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

15 AVR. 2021

BUREAU DU COURRIER

OBJET : Budget finances – Budget primitif 2021

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 mars 2021, il convient d'adopter le projet de Budget primitif du Syndicat Mixte selon les tableaux descriptifs joints à la convocation, proposant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement préconisées, étant précisé que les projets ainsi établis sont présentés en équilibre :

Budget primitif 2021

Section de Fonctionnement	Dépenses : 410 306,59 €	Recettes : 410 306,59 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		2 697,74 €
Section d'Investissement	Dépenses : 1 268 759,13 €	Recettes : 1 268 759,13 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		121 151,66 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du syndicat mixte Lot Dourdou tel que joint en annexe de la présente.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe :

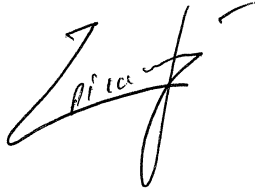
EL

page n°- 31 -

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 15 avril 2021

Le Président,

Éric PICARD



Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 15 avril 2021

Le Président,

Éric PICARD



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
15 AVR. 2021
BUREAU DU COURRIER